



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/205/SR.1
15 janvier 2020

Compte rendu du Conseil directeur

205^e session

14 et 17 octobre 2019

Centre Sava
Belgrade (Serbie)

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/205/A.1, A.1.rev et A.2)	4
2. Approbation du compte rendu de la 204 ^e session du Conseil directeur (CL/204/SR.1)	4
3. Propositions pour l'élection du Président de la 141 ^e Assemblée	4
4. Situation financière de l'UIP (CL/205/4-R.1)	4
5. Projet de budget consolidé 2020 (CL/205/5-P.1)	5
6. Rapport de la Présidente	
a) Sur ses activités depuis la 204 ^e session du Conseil directeur (CL/204/6a)-R.1)	5
b) Sur les activités du Comité exécutif	6 & 9
7. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 204 ^e session du Conseil directeur	
a) Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (CL/205/7a)-R.1)	10
b) Aperçu de l'état du partenariat stratégique entre l'UIP et l'ONU (CL/205/7b)-R.1) ..	7
8. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation à l'UIP et de statut d'observateur (CL/205/8a)-P.1)	
b) Situation de certains parlements	11
c) Situation des Observateurs permanents de l'UIP (CL/205/8c)-R.1)	
9. 130 ^e anniversaire de l'UIP ¹	
a) Rapport sur les célébrations de l'anniversaire	
b) Rapport sur la réunion du Quintette (CL/205/9b)-R.1)	
c) Projet de proposition d'une Déclaration/Charte internationale sur la diplomatie parlementaire (CL/205/9c)-P.1)	
10. Renforcement de l'action de l'UIP	
a) Modifications proposées du mandat et du fonctionnement de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce (CL/205/10a)-P.1)	16
b) Proposition de création d'un groupe de travail sur la science et la technologie (CL/205/10b)-P.1)	16
c) Proposition de création d'un groupe de travail sur les sanctions politiques (CL/205/10c)-P.1)	16
11. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/205/11-P.1 et P.2)	17
12. Rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP (CL/205/12-R.1 et R.2)	
13. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP (CL/205/13-R.1)	26
14. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Forum des femmes parlementaires (CL/205/14a)-R.1)	23
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/205/14b)-R.1 à R.3 et P.1) .	18
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/205/14c)-R.1 et P.1 à P.3)	23
d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/205/14d)-R.1 et P.1 à P.4)	24
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/205/14e)-R.1)	24
f) Groupe consultatif sur la santé (CL/205/14f)-R.1)	24
g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/205/14g)-R.1 et P.1)	25
h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/205/14h)-R.1)	25
i) Groupe consultatif de haut niveau sur le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/205/14i)-R.1 et P.1 à P.4)	25

¹ Le point 9 n'a pas été abordé en raison de contraintes de temps. Cependant, les sous-points 9 a) et 9 b) ont fait l'objet d'un débat à l'Assemblée. Veuillez consulter les comptes rendus analytiques de l'Assemblée pour plus de détails. Le sous-point 9 c) a été examiné sous le point 6 b) en page 7 du présent compte rendu.

Page(s)

15.	142 ^e Assemblée de l'UIP (Genève, 16-20 avril 2020)	26
16.	Prochaines réunions interparlementaires (CL/205/16-P.1)	26
17.	Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2020 (CL/205/17-P.1)	27
18.	Élections au Comité exécutif (CL/205/18-P.1 à P.7)	27
19.	Divers	27

Première séance

Lundi 14 octobre 2019

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la conduite de la Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), Mme G. Cuevas Barron (Mexique).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/205/A.1.rev)

L'ordre du jour provisoire annoté révisé (CL/205/A.1.rev) est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 204^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/204/SR.1)

Le compte rendu de la 204^e session du Conseil directeur (CL/204/SR.1) est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA 141^e ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. K. Lusaka (Kenya), appuyée par Mme R. Kavakci Kan (Turquie) et par M. D. Zidan (Slovénie), Mme M. Gojković (Serbie) est élue par acclamation à la présidence de la 141^e Assemblée de l'UIP.

Mme M. Gojković (Serbie) remercie tous ceux qui ont proposé, appuyé ou soutenu son élection à la présidence de la 141^e Assemblée de l'UIP, qui se tient à Belgrade 56 ans après la première Assemblée de l'UIP tenue dans cette ville en 1963.

Point 4 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIÈRE DE L'UIP (CL/205/4-R.1)

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Présidente du Sous-Comité des finances et membre du Comité exécutif, présente le rapport sur la situation financière de l'UIP au 30 juin 2019 (CL/205/4-R.1). Elle ajoute que le rapport a été mis à jour pour inclure à l'annexe II les détails des contributions impayées au 12 octobre 2019. Elle engage vivement les parlements énumérés dans cette annexe à régler leurs arriérés sans plus tarder et remercie les Membres qui ont acquitté ponctuellement leurs contributions. Comme indiqué dans le rapport, la situation financière de l'UIP est saine et sa Caisse de prévoyance résiduelle a un rendement bien supérieur à l'objectif fixé. Malheureusement, cependant, l'UIP n'a pas d'autre choix que de suspendre les droits de trois Membres – le Honduras, la Mauritanie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée – qui ont persisté à ne pas régler leurs contributions bien que le délai final ait été prolongé. Quatre autres Membres – les Comores, la Libye, la République dominicaine et le Venezuela (République bolivarienne du) – ont accumulé deux ans d'arriérés et seront donc privés du droit de vote dans les organes statutaires de l'UIP, comme le prévoit l'Article 5.2 des Statuts de l'UIP. Pour la même raison, deux Membres associés – le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Parlement andin – ne seront pas représentés par plus d'un délégué aux réunions organisées par l'UIP.

Après avoir incité les groupes géopolitiques à encourager les parlements de leur région qui ne l'auraient pas fait à régler leurs arriérés, elle suggère que certains Membres pourraient envisager de venir en aide à d'autres moins fortunés qu'eux-mêmes afin de leur éviter d'être sanctionnés pour non-paiement de contributions statutaires. Elle ajoute que, comme le recommande le Sous-Comité des finances, le Comité exécutif a approuvé une demande d'utilisation du Fonds de solidarité

parlementaire déposée par le Parlement des Îles Salomon, qui aurait besoin d'un soutien financier pour participer à des réunions de l'UIP en vue de son affiliation. Le Comité a aussi décidé de recommander de simplifier la procédure de demande de fonds pour ceux qui rempliraient les conditions pour en bénéficier. Parmi ceux-ci se trouvent actuellement les Parlements d'Antigua-et-Barbuda, de la Dominique, de la Grenade, de Kiribati, de Nauru et de Saint-Kitts-et-Nevis.

Le Conseil directeur prend note du rapport sur la situation financière de l'UIP.

Point 5 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET CONSOLIDÉ 2020
(CL/205/5-P.1)

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Présidente du Sous-Comité des finances et membre du Comité exécutif, présente le projet de budget consolidé 2020 (CL/205/5-P.1). Elle rapporte que, comme l'a recommandé le Sous-Comité des finances, le Comité exécutif, après avoir examiné les prévisions budgétaires pour 2020 conformément au Règlement financier de l'UIP, a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil directeur de les approuver. Le budget proposé est aligné sur les objectifs de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 et, en ce qui concerne les contributions statutaires, sur le tout dernier barème des quotes-parts de l'ONU, qui repose sur des éléments et critères tels que l'application de la méthode d'ajustement pour endettement employée pour l'établissement du précédent barème, le montant estimatif du revenu national brut, les taux de conversion fondés sur les taux de change du marché ou sur les taux de change corrigés des prix ou d'autres taux de conversion appropriés. En conséquence, les contributions statutaires ont augmenté dans certains cas et baissé dans d'autres. Les Membres dont la contribution a été revue à la baisse pour 2020 pourraient envisager de verser une contribution volontaire équivalant à l'économie qu'ils auront faite afin d'aider l'UIP à exécuter son ambitieux programme d'activités stratégiques. Par ailleurs, comme l'explique la section 2.1 du document, le montant total des contributions statutaires pour 2020 reste inférieur au niveau de 2007.

Le Conseil directeur approuve le projet de budget consolidé 2020.

Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Sur ses activités depuis la 204^e session du Conseil directeur
(CL/205/6a)-R.1)

La Présidente, rendant compte de ses activités des six derniers mois, explique que l'UIP a continué de servir les objectifs toujours plus ambitieux que lui imposent les valeurs qui ont présidé à sa création en 1889. Ce faisant, elle doit redoubler d'efforts pour renforcer la présence des femmes et des jeunes dans les parlements afin que leurs décisions répondent mieux aux préoccupations du public. Consciente de la nécessité de veiller à ce que les lois et les budgets soient en faveur des plus vulnérables, l'UIP attache la plus haute importance au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ce que l'action parlementaire soit à la hauteur des défis de l'époque moderne. En qualité de Présidente de l'UIP, elle doit rendre compte des résultats obtenus par rapport au programme spécial qu'elle a présenté voilà deux ans.

Après avoir illustré à l'aide de diapositives les activités décrites dans le document CL/205/6a)-R.1, et évoqué entre autres sa participation à de nombreux forums internationaux et séminaires régionaux, aux célébrations qui ont marqué le 130^e anniversaire de l'UIP, à des réunions bilatérales et ses visites aux parlements, elle explique que l'UIP est devenue une plateforme de dialogue multilatéral des plus inclusives et qu'elle a en conséquence un immense rayon d'action et d'influence. Elle-même tient à continuer à tisser des liens avec les Membres, qui seront ainsi plus enclins notamment à faciliter l'organisation de missions d'organes de l'UIP dans leur pays, et compte persévérer dans ses efforts pour accroître la notoriété de l'UIP, objectif essentiel que doivent aussi poursuivre les parlementaires en participant plus largement aux travaux des Nations Unies et à d'autres manifestations de premier plan. L'UIP a besoin de directives claires et du soutien de ses membres pour mener à bien son programme dans des domaines tels que la santé, le développement économique, l'autonomisation des femmes et des jeunes, s'ouvrir toujours davantage et viser à une plus grande transparence encore.

Le multilatéralisme étant attaqué de toutes parts, il est plus crucial que jamais que les parlementaires s'engagent pour faire les lois et affecter les budgets dont leur pays a besoin pour changer les choses et combattre la discrimination et l'exclusion. L'Assemblée est pour les Membres une excellente occasion de découvrir les bonnes pratiques qui, adaptées aux conditions de leurs pays, pourraient améliorer les conditions de vie de leurs électeurs. Qualifiant les six derniers mois de féconds et de productifs, elle dit que c'est un honneur pour elle de représenter les Membres et de travailler main dans la main avec eux pour bâtir un monde meilleur.

Le Conseil directeur prend note du rapport de la Présidente sur ses activités.

b) Sur les activités du Comité exécutif

La Présidente dit que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a traité jusqu'à présent pendant ses deux jours de délibérations intenses et fructueuses à Belgrade feront l'objet de rapports sous les points pertinents de l'ordre du jour du Conseil. Elle souhaite cependant informer le Conseil que le Comité exécutif a approuvé un protocole d'accord sur la coopération avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris en vue d'obtenir un soutien et des compétences techniques pour les activités de l'UIP relatives aux changements climatiques, et avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, organisation qui s'emploie par diverses initiatives à promouvoir la langue française et la démocratie dans le monde francophone. Elle part de l'idée que le Conseil, comme le Comité exécutif, souhaite approuver les deux protocoles d'accord.

Il en est ainsi décidé.

Le Comité exécutif a aussi recommandé au Conseil directeur d'entériner ses décisions d'approuver les demandes de statut d'observateur reçues du PARLASUR (Parlement du MERCOSUR) et du Parlement international pour la tolérance et la paix, et de faire passer l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) du statut d'observateur permanent à celui de membre associé. Elle considère que le Conseil souhaite approuver ces décisions.

Il en est ainsi décidé.

Le Comité exécutif a confirmé que, dans l'examen des demandes de statut d'observateur ou de membre associé, la règle générale est de donner la priorité aux organisations parlementaires, interparlementaires et politiques et de statuer sur les autres demandes au cas par cas. L'idée est que l'UIP devrait avoir jeté les bases d'une bonne coopération avec les organisations avant de les accepter comme Membres et d'établir avec elles une relation durable.

Le Comité exécutif a aussi recommandé que l'UIP se joigne au Partenariat international de la santé CSU2030, qui s'emploie à accélérer les progrès vers une couverture sanitaire universelle (CSU), sujet sur lequel un projet de résolution doit être présenté à l'Assemblée pour adoption à la présente session. Elle considère que le Conseil souhaite approuver cette recommandation, auquel cas le Secrétaire général prendra les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre.

Il en est ainsi décidé.

Le Comité exécutif a aussi discuté des moyens d'accroître la participation de l'UIP aux forums des Nations Unies pour renforcer la dimension parlementaire des processus politiques et des initiatives qui y sont prises. Les suggestions faites ont porté sur une interaction plus étroite entre l'UIP et les missions permanentes auprès des Nations Unies à New York ; la participation active d'une vraie délégation de l'UIP aux conférences des Nations Unies ; et la représentation de l'UIP par les groupes géopolitiques aux réunions régionales. À ces fins, le Secrétariat de l'UIP établira un an à l'avance le calendrier des réunions qui se tiennent régulièrement aux Nations Unies. Il serait heureux de recevoir d'autres suggestions des Membres sur les moyens de rehausser le profil de l'UIP.

Après ses rencontres à Washington et les réunions organisées par l'UIP au Congrès des États-Unis en septembre 2019, elle a demandé au Comité exécutif de préciser quelle était, à son avis, la meilleure stratégie pour resserrer les liens avec le Congrès. Le Comité a été unanime à estimer que l'UIP devait avoir des contacts réguliers avec le Congrès pour échanger des informations avec lui et lui faire découvrir la diversité de ses activités.

Sachant que 2020 marquerait le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing que l'UIP s'emploierait elle aussi à célébrer, le Comité exécutif s'est demandé si le choix de l'expression "égalité des sexes", utilisée de préférence à celle de "égalité entre hommes et femmes" pouvait nuire au combat pour les droits et l'autonomisation des femmes. Il a conclu que la question méritait un débat plus approfondi à l'UIP.

Le Comité exécutif a aussi entendu le rapport intérimaire d'un consultant indépendant qui a évalué la responsabilité, la transparence et l'ouverture de l'UIP en étudiant les pratiques et les normes, en faisant des comparaisons avec d'autres organisations et en interrogeant des parties prenantes. Après avoir rencontré à Belgrade les présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes et autant de parlementaires que possible, le consultant va analyser les informations recueillies, signaler les lacunes éventuelles et faire des recommandations en vue de l'élaboration d'une stratégie globale relative à la transparence, la responsabilité et l'ouverture, comme l'a décidé la 140^e Assemblée.

Vu le succès d'innovations récentes introduites aux Assemblées de l'UIP telles que les ateliers et le suivi de la mise en œuvre, le Comité exécutif s'est montré favorable à l'idée de revoir le système de sélection des intervenants afin d'élargir l'éventail de compétences accessibles et d'optimiser la qualité des réunions-débats. Il pourrait donc demander au Sous-Comité des finances d'étudier la possibilité d'établir un budget spécial pour la sélection des intervenants.

Concernant les Objectifs de développement durable (ODD), le Comité exécutif a recommandé que l'outil d'auto-évaluation élaboré en 2016 pour les parlements soit réactualisé au vu l'expérience accumulée depuis par l'UIP sur ce sujet. Le niveau de participation aux forums régionaux sur le développement durable a mis en lumière la nécessité de promouvoir les échanges et la coopération entre les pays des Douze Plus et ceux d'autres régions. Les parlementaires devraient en outre intensifier leurs échanges avec la mission permanente de leur pays auprès des Nations Unies à New York pour faire sortir les parlements de l'ombre et obtenir que leur rôle soit reconnu dans les travaux et les documents des Nations Unies, en particulier ceux qui touchent aux ODD.

Pour ce qui est du recours aux sanctions, à propos duquel l'UIP s'est inquiétée dans le passé, le Comité exécutif a recommandé que l'UIP continue à prier instamment les parlements membres de veiller à ce que tous les parlementaires élus dans leurs pays puissent exercer pleinement leurs fonctions et de s'élever contre les sanctions individuelles qui empiètent sur ce droit.

Après avoir étudié le projet de Déclaration sur la diplomatie parlementaire, le Comité exécutif a décidé de consulter tous les parlements nationaux et de les prier de faire part de leurs commentaires d'ici au début de l'année 2020. Sur la base de ces commentaires, le Secrétariat de l'UIP établira un projet consolidé qui sera examiné pour être éventuellement adopté à la prochaine Assemblée en avril 2020.

Enfin, en vue d'une organisation plus efficace des conférences régionales de l'UIP en coopération avec les Membres, le Comité exécutif a recommandé de remanier le texte des accords entre les hôtes et l'UIP pour qu'il y soit spécifié qu'aucune partie ne peut lancer unilatéralement des invitations.

Elle considère que le Conseil souhaite entériner les recommandations du Comité exécutif sur ces questions.

Il en est ainsi décidé.

Elle fera rapport à la prochaine séance du Conseil sur la dernière réunion que le Comité exécutif doit tenir à Belgrade pour venir à bout de son ordre du jour.

Le Conseil directeur prend note du rapport de la Présidente sur les activités du Comité exécutif.

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT INTÉrimAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UIP DEPUIS LA 204^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

b) Aperçu de l'état du partenariat stratégique entre l'UIP et l'ONU (CL/205/7b)-R.1)

Le Secrétaire général, résumant l'état du partenariat stratégique entre l'UIP et les Nations Unies, exposé en détail dans sa note sur le sujet (CL/205/7b)-R.1), dit que le programme et les activités menés en coopération avec les Nations Unies se sont, pour l'essentiel, développés et

étendus comme prévu. Le succès du projet politique qui sous-tend cette coopération est en revanche plus mitigé : il est en effet difficile de se prononcer sur la mesure dans laquelle les décisions des Nations Unies tiennent compte de la voix du public qui s'exprime par le truchement de l'UIP. Il est donc proposé de procéder à une évaluation indépendante globale du projet politique de l'UIP vis-à-vis de l'ONU et d'en examiner les conclusions à la prochaine Assemblée de l'UIP et à la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement afin de décider de la conduite à tenir à l'avenir.

Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie) suggère qu'il serait plus pratique et moins coûteux de confier cette évaluation à des hommes et des femmes politiques, en particulier à ceux qui participent déjà à des discussions officielles sur la réforme de l'ONU.

La Présidente précise que le consultant qui sera engagé pour procéder à l'évaluation proposée travaillera en étroite coopération avec la Commission permanente des Affaires des Nations Unies. Estimant elle aussi qu'il revient aux hommes et aux femmes politiques d'avoir la haute main sur la relation de l'UIP avec les Nations Unies, elle engage les parlementaires à veiller à se faire représenter dans leurs délégations nationales aux Nations Unies.

Le Secrétaire général précise que ni le consultant indépendant proposé ni le Secrétariat de l'UIP n'aura son mot à dire dans la décision qui sera prise à ce sujet. Le consultant se contentera de présenter aux structures compétentes de l'UIP les conclusions de l'évaluation qui rendra compte des avis des Membres de l'UIP. Il est prévu que la Commission permanente des Affaires des Nations Unies joue un rôle majeur dans cette évaluation.

M. W. William (Seychelles) suggère que, pour faciliter les choses, l'UIP communique officiellement aux gouvernements sa recommandation concernant la présence de parlementaires dans les délégations nationales aux Nations Unies.

La Présidente souscrit à cette suggestion et dit que toute autre idée des Membres sur le sujet sera toujours la bienvenue.

Mme L.A. Rojas Hernandez (Mexique), soulignant le rôle de l'UIP comme organisation de parlementaires travaillant pour des parlementaires, dit qu'il faudrait améliorer la coordination pour éviter que se reproduise un incident récent – une rencontre entre le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU Femmes en l'absence de toute femme parlementaire.

La Présidente prend note de ce commentaire et dit qu'elle part de l'idée que le Conseil directeur souhaite charger le Secrétariat de l'UIP de lancer des appels d'offres à la recherche d'un consultant ou d'une consultante pour procéder à une évaluation globale du partenariat stratégique entre l'UIP et les Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil directeur prend note du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP.

ÉTABLISSEMENT DU QUORUM

Le Secrétaire général annonce que, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, le quorum a été fixé à 82 pour la 205^e session, les membres du Conseil directeur ou leurs remplaçants participant à la première séance du Conseil étant au nombre de 161.

La séance est levée à 11 h 10.

Deuxième séance

Jeudi 17 octobre

La séance est ouverte à 9 h 45 sous la conduite de Mme. G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP.

Point 6 de l'ordre du jour
(suite)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

b) Sur les activités du Comité exécutif

La Présidente dit que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a traité à sa troisième séance feront l'objet de rapports sous les points pertinents de l'ordre du jour du Conseil. Ces sujets mis à part, le Comité exécutif s'est vu rappeler les principaux objectifs et éléments de la Stratégie triennale de l'UIP en matière de communication, approuvée par le Conseil directeur à sa précédente session, qui sont les suivants : positionner l'UIP comme une source d'information mondiale à la fois sur et pour les parlementaires ; servir les Parlements membres et toucher le public des 46 000 parlementaires à travers le monde. Au cours de l'année passée, l'UIP a surtout investi dans le lancement du nouveau Parline en 2018 et, en septembre 2019, du nouveau site web de l'UIP qui a été optimisé par des dispositifs mobiles et sera encore développé en 2020. Elle a aussi ouvert un compte sur Instagram, ce qui a contribué à renforcer considérablement sa présence et son activité sur les plateformes des réseaux sociaux. Son 130^e anniversaire a été une occasion sans pareille d'interagir avec les parlementaires et de redynamiser les efforts de communication. La Présidente invite les Membres à faire part au Secrétariat de l'UIP de leurs suggestions quant aux moyens d'améliorer encore la communication.

Passant à d'autres sujets, elle indique que le Président du Groupe de travail sur la Syrie s'est ouvert au Comité exécutif de la peine qu'avait le Groupe à s'acquitter de son mandat dans le climat actuel et a évoqué ses discussions avec la délégation syrienne à la présente Assemblée, dont il voulait avoir l'avis. Au vu des informations communiquées, le Comité est unanime à estimer que le Groupe de travail devrait être dissous.

Le Président de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) a aussi informé le Comité exécutif de la coopération entre l'ASGP et l'UIP, insistant en particulier sur la forte adhésion de l'ASGP à des initiatives telles que les Principes communs en matière d'assistance aux parlements ; la participation active de membres de l'ASGP aux travaux extrêmement pertinents du Centre pour l'innovation au Parlement ; et leur désir de s'investir dans la mise en œuvre des prochaines *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements*. Il a plaidé avec fougue pour une coopération encore plus étroite entre l'ASGP et l'UIP, en particulier lors de la préparation du Troisième Rapport parlementaire mondial. Le Comité exécutif a pris note de son rapport et a exprimé sa volonté de voir cette coopération se poursuivre.

Enfin, le Comité exécutif a été informé des mouvements du personnel et a approuvé un amendement au Règlement du personnel concernant l'âge de la retraite qui vise à l'aligner sur les dispositions pertinentes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dont l'UIP fait partie.

Elle part de l'idée que le Conseil directeur souhaite approuver les recommandations émanant des délibérations du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil directeur prend note du rapport de la Présidente sur les activités du Comité exécutif.

Point 7 de l'ordre du jour
(suite)

**RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UIP
DEPUIS LA 204^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**

**a) Informations spécialisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021
(CL/205/7a)-R.1)**

Le Secrétaire général, passant en revue, à l'aide de diapositives, les activités menées depuis mars 2019 pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UIP, dit que ces activités, détaillées dans le document CL/205/7a)-R.1, sont aussi riches que diversifiées. Il attire l'attention sur les principales d'entre elles pour chacun des huit objectifs de la Stratégie et sur la liste des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies et en exécution du programme conjoint UIP-ONU à l'annexe I du document. S'engageant à continuer à assumer, avec le Secrétariat de l'UIP, les responsabilités qui lui ont été confiées, il assure aux Membres que son dévouement envers eux et l'UIP demeure entier et qu'il entend les servir au mieux de ses capacités.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Mme S. Atallahjan (Canada), M. G. Chen (Chine), Mme F. Benbadis (Algérie), Mme E. Ilboudou-Thiombiano (Burkina Faso), Mme S. Khuon (Cambodge), M. S. Ouattara (Côte d'Ivoire), M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo), M. A. Abdel Aal (Égypte au nom du Groupe arabe), M. M. Timbine (Mali), M. S. Iro (Niger), Mme S. Marri (Pakistan), M. A. Alahmad (Palestine), M. A. Al Mahmoud (Qatar), Mme R. Kavakci Kan (Turquie), M. H. Gadiaga (Sénégal), M. M.L.D. Ntombela (Afrique du Sud), M. N. Anzour (République arabe syrienne), un délégué des Émirats arabes unis et M. S. Al-Barkani (Yémen) se succèdent à la tribune pour saluer l'excellent travail du Secrétaire général et les initiatives positives qu'il a prises avec le soutien du Secrétariat de l'UIP et pour le remercier de son dévouement à l'UIP, de l'efficacité de l'appui apporté aux parlements et des efforts déployés pour renforcer les liens institutionnels de l'UIP, en particulier avec les Nations Unies, et déclarent envisager l'avenir avec confiance, certains que les activités futures serviront notamment la démocratie, les droits de l'homme, le développement, la paix et la sécurité internationale, ainsi que la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements.

Mme R.A. Kadaga (Ouganda) reprend à son compte le soutien exprimé au Secrétaire général et demande qu'à l'avenir les jeunes parlementaires passent avant les observateurs dans la liste des orateurs pendant le débat général.

M. S. Tharoor (Inde) dit qu'au concert des voix qui se sont élevées pour saluer le travail inspirant de l'UIP, il tient à ajouter celle de la plus grande démocratie parlementaire au monde. Il a cependant fait part au Secrétaire général et à la Présidente de l'UIP de quelques mesures qui permettraient peut-être de veiller à ce que la tribune qu'offre l'UIP pour les échanges de vues sur les questions d'actualité soit toujours utilisée de manière constructive.

Le Conseil directeur prend note du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP.

La Présidente, rappelant que le principe du respect des droits de l'homme est au cœur du mandat de l'UIP, signale que l'UIP entretient depuis longtemps des relations de coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) avec laquelle elle a récemment produit un nouveau guide à l'usage des parlementaires sur l'élimination du travail forcé. Ce guide traite aussi de la violence que subissent les femmes au travail. L'UIP a fait un travail de pionnier en menant une enquête très instructive dans le monde parlementaire, qui a mis en évidence le sexisme et la violence auxquels sont en butte les femmes parlementaires et le personnel féminin dans ce milieu. L'UIP a été heureuse de contribuer à faire adopter la Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement en saisissant l'occasion de faire reconnaître les parlements comme des lieux de travail à part entière. En tant que tels, les parlements doivent faire plus et mieux pour mettre un terme au silence qui entoure le harcèlement et la violence dans leurs rangs et à l'impunité qui l'accompagne. M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, malheureusement empêché d'assister à la présente session, a envoyé un message vidéo.

M. G. Ryder, *Directeur général de l'OIT*, s'exprimant par message vidéo, dit que les parlementaires sont mieux placés que quiconque pour défendre le travail décent et la justice sociale. Les nombreux sujets abordés dans l'ambitieux ordre du jour de l'Assemblée illustrent l'ampleur de leurs responsabilités, ainsi que la complémentarité et l'interdépendance de leur rôle et du mandat de l'OIT, et montrent que leurs préoccupations se rejoignent sur le travail décent et l'élimination de la violence et du harcèlement au travail. En donnant l'exemple, les parlements peuvent avoir un impact réel et sont en fait les partenaires naturels de l'OIT.

Leur soutien a vraiment contribué au succès de la présente campagne de ratification du Centenaire de l'OIT. Aussi est-il juste, en cette année du Centenaire, de réaffirmer l'importance de la relation entre l'OIT et l'UIP et d'engager les Membres de l'UIP à combattre résolument le travail forcé. Ce crime, qui fait des millions de victimes et touche aussi des enfants, est une violation des droits de l'homme et un fléau universel, souvent associé à de graves violences psychologiques, physiques ou sexuelles. Il exprime l'espoir que le nouveau guide sur l'élimination du travail forcé sera utile aux parlementaires et qu'ils s'en serviront, eux qui peuvent vraiment changer les choses en ratifiant et en mettant en œuvre le Protocole relatif à la Convention de l'OIT sur le travail forcé ou obligatoire. Toutes les mesures qui seront prises pour éliminer le travail forcé, l'esclavage, la traite des êtres humains et le travail des enfants seront autant de pas vers la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

La Présidente relève que les parlementaires trouvent dans les guides de l'UIP de précieuses lignes directrices qui les aident à honorer les engagements pris et que le guide sur l'élimination du travail forcé ne fait pas exception. Elle engage vivement les parlementaires à s'employer à mettre fin à cette pratique.

Le Conseil directeur prend note de la sortie du Guide n° 30 à l'usage des parlementaires, intitulé *Éliminer le travail forcé*.

Point 8 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

b) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général, rendant compte de la situation de certains parlements et communiquant au Conseil directeur les mesures que le Comité exécutif lui demande d'approuver, dit que ce dernier a d'abord examiné la situation en Érythrée, qu'il a continué à suivre, bien que le Parlement érythréen ne soit pas Membre de l'UIP, à cause des violations des droits de l'homme subies par les parlementaires de ce pays. Le Comité exécutif a aussi essayé, sans succès, de retrouver la trace des parlementaires érythréens qui ont disparu. Il recommande que l'UIP continue à suivre la situation et lui signale tout fait nouveau, que le Comité des droits de l'homme des parlementaires continue à essayer de faire la lumière sur les événements et que les Membres évoquent ces cas dans leurs relations bilatérales.

Au Soudan, le Parlement a été dissous à la suite d'un coup de force militaire. Cependant, des discussions sont maintenant en cours en vue de normaliser la situation et de mettre en place un parlement de transition. Vu cette évolution, le Comité exécutif recommande que le Parlement soudanais soit autorisé à rester Membre de l'UIP et que celle-ci continue à observer la situation, apporte son aide pendant la période de transition à l'organisation d'élections libres et régulières et encourage les autorités soudanaises à accélérer le retour à une situation constitutionnelle normale.

Concernant la Guinée-Bissau, où le Parlement fonctionne mais est en conflit avec le Président en exercice à propos des élections, le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation, lui signale tout nouveau développement et encourage la démocratisation en cours en soutenant le Parlement élu du pays.

S'agissant de la Libye, une faction de la Chambre des représentants de Tobrouk, élue en 2014, qui est reconnue par la communauté internationale comme le représentant légitime de peuple, a récemment siégé à Tripoli. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à observer la situation tout en poursuivant ses efforts, notamment par l'intermédiaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires, pour faire la lumière sur l'enlèvement d'une parlementaire libyenne.

Dans le cas de la Thaïlande, des progrès ont été faits sur la voie d'un retour à la normale constitutionnelle, que prône sans relâche l'UIP. Les résultats des dernières élections ont été confirmés et le Parlement bicaméral maintenant en place compte plus de femmes et de jeunes. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre de près la situation, lui signale tout nouveau développement, s'attache à renforcer le processus démocratique en Thaïlande par des échanges

constants avec le Parlement et continue à s'employer, par l'intermédiaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires, à régler les cas d'atteinte aux droits de l'homme encore en suspens en Thaïlande.

Pour ce qui est du Yémen, les parlementaires élus en 2003 restent en fonction et gardent leur légitimité tant que de nouvelles élections n'auront pas eu lieu. Cependant, le Parlement est divisé en deux factions, l'une basée à Sanaa, contrôlée par les Houthis, et l'autre à Seiyun, où elle a siégé en avril 2019 pour élire un nouveau président. L'UIP a demandé aux deux factions des éclaircissements sur la situation et le Comité exécutif a tenu une audition avec la délégation yéménite à la présente Assemblée, qui s'est déclarée d'accord pour que les autorités parlementaires continuent à s'employer à présenter un front uni pour faciliter les efforts de règlement du conflit au Yémen. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue d'observer la situation afin de promouvoir ces efforts, que le Comité des droits de l'homme des parlementaires poursuive l'examen des cas de violation des droits de l'homme dont il est saisi et que les Membres de l'UIP ne laissent passer aucune occasion d'évoquer ces cas et la situation politique générale dans leurs contacts avec les autorités yéménites et d'autres interlocuteurs. Il recommande en outre que l'UIP prenne contact régulièrement avec toutes les parties concernées pour trouver une solution satisfaisante, que la Présidente de l'UIP ait un entretien vidéo avec l'ancien Président de la Chambre des représentants et que l'UIP poursuive sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue de l'organisation d'une mission au Yémen du Comité exécutif et du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire qui aurait pour but de clarifier la situation humanitaire.

M. S. Al-Barkani (Yémen) dit que les autorités de son pays ont traité de la situation parlementaire au Yémen conformément à la Constitution, au droit et aux règlements régissant la Chambre des représentants. Le nouveau Président du Parlement a été légitimement élu à Seiyun et assiste à l'Assemblée de l'UIP comme membre de la délégation représentant le Parlement yéménite. Les deux factions ne sauraient être considérées comme égales ; les rebelles ne doivent pas être traités comme ceux qui jouissent de la reconnaissance du Conseil de sécurité des Nations Unies et qui sont les représentants légitimes du Yémen. Le Secrétaire général a eu raison d'affirmer que le Parlement élu représentait le Yémen.

M. S. Alkhatlan (Arabie saoudite) dit que, s'il est juste que l'UIP continue de suivre de près la situation au Yémen, la question de savoir quelle faction parlementaire est Membre de l'UIP a déjà été tranchée à la 138^e Assemblée. Celle qui est Membre de l'UIP est celle qui est reconnue comme légitime par la communauté internationale, fait qui doit être énoncé clairement dans les décisions de l'UIP sur le Yémen pour lever toute ambiguïté. Les questions relatives aux droits de l'homme doivent être traitées à part.

Mme S.F. Hosseini (République islamique d'Iran) approuve la manière dont l'UIP traite des questions relatives aux Membres, qui dénote un souci de veiller à ce que tous les groupes soient représentés et toutes les voix entendues à l'UIP, sans discrimination.

M. A. Abdel Aal (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe arabe et appuyé par **Mme F. Zainal (Bahreïn)**, **M. A. Alahmad (Palestine)** et **M. A.A. Jama (Somalie)**, dit que, comme l'a conclu le Comité exécutif à de précédentes sessions après en avoir longuement discuté, le Yémen n'a qu'un seul Parlement légitime, réuni à Seiyun, mais ouvert à tous les parlementaires, qu'ils soient de Sanaa ou d'ailleurs. Ce parlement doit être soutenu et respecté, y compris par la République islamique d'Iran. Il ne doit y avoir aucune ingérence dans les affaires du Yémen et l'UIP doit défendre le droit international et se montrer solidaire du seul et unique parlement internationalement reconnu comme le représentant légitime de tout le peuple yéménite. L'UIP doit reconnaître tous les parlementaires du Yémen et communiquer avec eux. La délégation du Yémen est représentative de toute la diversité du peuple yéménite.

M. Ali Jasim (Émirats arabes unis), abondant dans ce sens, ajoute que la République islamique d'Iran, par son intervention flagrante dans la région, est en partie responsable du conflit au Yémen. Les pays arabes et l'UIP doivent s'attacher à défendre la légitimité au Yémen et soutenir les efforts déployés du côté arabe et international pour ramener la paix et la stabilité dans le pays.

M. S. Al-Barkani (Yémen) dit que la République islamique d'Iran est la principale responsable du conflit qui a entraîné la mort de tant de civils au Yémen. L'UIP ne devrait pas se mettre en difficulté et en porte-à-faux en accordant du crédit à un parlement qui n'a aucune légitimité et qui est associé à

des rebelles. Le Parlement a été déplacé, par décret présidentiel, de Sanaa à Aden, capitale par intérim. La Constitution yéménite donne au Chef de l'État le droit de déplacer, si nécessaire, le lieu où siège le Parlement. Il n'y a plus de parlement à Sanaa, seulement des parlementaires. Tous les parlementaires à travers le monde devraient s'employer à obtenir réparation pour leurs 51 collègues qui sont actuellement jugés et surtout pour les 35 d'entre eux qui ont été condamnés à la peine capitale. Tous les pays du monde, sauf la République islamique d'Iran, ont reconnu la légitimité constitutionnelle du Yémen, la légitimité du Parlement et du Gouvernement du Yémen conduit par le Président Abdo Rabu Mansour Hadi et le droit des Yéménites de mettre fin à l'insurrection et au coup d'État.

Mme S.F. Hosseini (République islamique d'Iran) dit que son pays rejette toutes les allégations faisant état d'une intervention iranienne au Yémen. Ce sont les efforts de l'Iran et le caractère constructif des pourparlers inter-yéménites qu'il a encouragés qui ont jeté les bases du processus de paix de Stockholm et de son suivi sous les auspices des Nations Unies. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre elle aussi pour trouver, par la diplomatie, une solution viable et pacifique à la crise yéménite et un moyen de mettre fin à la catastrophe humanitaire qui se déroule au Yémen.

M. A. Abdel Aal (Égypte) dit que le Groupe arabe attache la plus grande importance à la sécurité, la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen. Il rejette toutes les interventions qui ont pour effet d'aggraver le conflit fratricide au Yémen. Le rapport présenté au Conseil directeur diffère de ce sur quoi le Comité exécutif s'est entendu. Le Comité exécutif a conclu que la présente délégation yéménite assisterait aux réunions et que n'importe quel Yéménite, quelles que soient sa race, sa religion ou ses croyances, pouvait s'y joindre. Il ne peut pas y avoir deux formes de légitimité : une légitimité internationale et une autre au sein de l'UIP.

La Présidente explique que, après avoir longuement discuté de la question yéménite pendant sa session à Belgrade, le Comité exécutif a conclu que l'UIP devait faire abstraction des considérations politiques et servir d'espace de dialogue neutre en autorisant la délégation yéménite à l'Assemblée, composée de parlementaires yéménites élus en 2003, à compter des représentants des différentes factions. Elle demande un vote par appel nominal sur la question.

Mme S. Ataullahjan (Canada) dit que l'UIP, qui est tenue de respecter également tous les parlementaires, a prêté, par courtoisie, une oreille attentive aux parlementaires yéménites, sans marquer de préférence pour l'une ou l'autre faction. Il importe de régler pacifiquement le conflit au Yémen pour que cessent les morts tragiques de femmes et d'enfants dans ce pays.

M. D. Pacheco (Portugal) dit que les différentes positions sur le sujet sont maintenant parfaitement claires et que, comme le temps presse, le Conseil directeur devrait procéder au vote sans plus tarder.

Le Secrétaire général, expliquant que le vote par appel nominal se déroulera conformément à l'article 29 du Règlement du Conseil directeur, rappelle les recommandations du Comité exécutif concernant l'action de suivi au Yémen.

À la demande de la Présidente de l'UIP, il est procédé à un appel nominal.

L'action de suivi recommandée par le Comité exécutif pour le Yémen est approuvée par 104 voix contre 24, avec 39 abstentions.

Mme S. Ataullahjan (Canada), s'exprimant en qualité de Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et appuyée par **Mme M. Kiener Nellen (Suisse)**, dit que le Comité reconnaît dans tous les parlementaires yéménites élus, notamment ceux qui assistent à l'Assemblée, des représentants légitimes du peuple yéménite.

Le Secrétaire général, reprenant son rapport sur la situation de certains parlements, dit qu'en Algérie le pays fonctionne normalement depuis la démission du Président Bouteflika. Le Comité exécutif recommande néanmoins que l'UIP continue à suivre de près la situation.

Dans le cas du Burundi, l'UIP a continué de presser les autorités de mettre en place une feuille de route pour la tenue en 2020 d'élections pacifiques et inclusives ; de nombreux leaders exilés de l'opposition sont d'ailleurs déjà rentrés au pays dans l'espoir d'y participer. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à observer la situation et propose son aide au Parlement pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le processus électoral, en veillant à ce qu'aucune composante n'en soit exclue, ainsi que dans la réalisation des ODD et la promotion de l'égalité entre

hommes et femmes. Il recommande aussi que le Comité des droits de l'homme des parlementaires poursuive son examen des cas d'atteintes aux droits de l'homme au Burundi, et que les Membres évoquent ces cas et la situation en général dans leurs contacts bilatéraux.

Pour ce qui est du Cambodge, les assurances données concernant une mission de l'UIP dans le pays ne se sont pas concrétisées. L'UIP reste ouverte à la perspective d'une mission, pour autant cependant que sa délégation soit autorisée à rencontrer toutes les parties, y compris M. Kem Sokha, leader de l'opposition actuellement assigné à résidence. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à surveiller la situation et que le Comité des droits de l'homme des parlementaires poursuive ses efforts dans les cas cambodgiens dont il est saisi.

Parmi les faits nouveaux positifs à signaler en République démocratique du Congo, il convient de relever la mise en place d'un parlement bicaméral issu des élections bien que, selon une plainte reçue par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, certains parlementaires aient vu leur mandat invalidé à cause de résultats contestés. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à observer la situation, offre au Parlement de l'aider à assurer une prise de décision inclusive, continue, par l'intermédiaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires, à défendre les parlementaires burundais dont les droits auraient été violés et prie instamment les parlementaires d'évoquer ces cas dans leurs contacts bilatéraux.

La situation s'est améliorée aux Maldives où des élections législatives et présidentielles ont eu lieu et où un vrai parlement fonctionne maintenant normalement. L'espace laissé aux partis d'opposition pour apporter une contribution constructive au débat s'est ouvert mais les femmes parlementaires restent peu nombreuses. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à surveiller la situation, lui signale tout nouveau développement et aborde avec le Parlement maldivien les questions d'une représentation hommes-femmes plus équilibrée et d'une nouvelle aide au renforcement des capacités.

Au Nicaragua, où il y a eu des manifestations de rue contre le Gouvernement, l'UIP n'a reçu aucune réponse des autorités parlementaires à son offre de médiation dans la crise actuelle. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à surveiller la situation et réitère son offre de médiation pour aider à résoudre la crise par le dialogue.

Mme M. Espinales (Nicaragua) dit que la situation s'est maintenant calmée et stabilisée. Un dialogue avec l'opposition est en cours, de même que des efforts de réforme électorale et sociale. Des milliers de commissions Réconciliation, justice et paix ont vu le jour un peu partout dans le pays. Le Nicaragua refuse de céder aux pressions extérieures et rejette toute ingérence dans ses affaires intérieures, ainsi que l'imposition de sanctions économiques.

Le Secrétaire général dit qu'en Palestine le Conseil législatif a été dissous, que des élections sont prévues et que de nombreux parlementaires palestiniens sont toujours en rétention administrative en Israël. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à surveiller la situation, lui signale tout nouveau développement et encourage la tenue d'élections législatives dès que possible.

Concernant le Soudan du Sud, l'UIP a continué à suivre les efforts en cours, notamment au niveau parlementaire, pour régler le conflit dans ce pays par le dialogue. Le Comité exécutif a discuté d'une offre du HCR qui propose de faciliter la réalisation d'une mission commune du Comité exécutif et du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire dans le pays, dont le but serait d'évaluer la situation et de déterminer les meilleurs moyens de soutenir les activités de secours. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation et lui signale tout fait nouveau.

La situation s'est débloquée à Sri Lanka. La crise provoquée par le renvoi du Premier Ministre et la tentative de dissolution du Parlement a été résolue : la situation est redevenue normale et les dates des prochaines élections législatives et présidentielles ont été fixées. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre de près la situation.

Pour ce qui est de la République arabe syrienne, où des progrès ont été faits notamment dans la rédaction d'une nouvelle constitution, le Comité exécutif a conclu après examen que le Groupe de travail de l'UIP sur la Syrie, dépassé par les événements, était devenu inutile et qu'il fallait le dissoudre. Il a noté que le Secrétaire général était invité par le Président du Parlement à effectuer une deuxième mission dans le pays quand il le souhaiterait. Une invitation officielle était attendue. Le HCR a là aussi offert son aide à l'organisation d'une mission commune du Comité exécutif et du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire dans le pays qui aurait pour but d'évaluer la situation et de déterminer ce qu'il conviendrait de faire pour l'améliorer. Entre-temps, le Comité exécutif recommande à l'UIP de continuer à suivre les événements.

S'agissant de la Turquie, l'UIP a effectué récemment une mission dans ce pays qui fera l'objet d'un rapport sous un autre point de l'ordre du jour. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation et à s'employer à résoudre, par l'intermédiaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires, les cas des parlementaires turcs que celui-ci examine, et encourage les Membres à évoquer ces cas et la situation générale en Turquie dans leurs contacts bilatéraux avec les autorités turques.

La crise s'éternise en République bolivarienne du Venezuela. L'Assemblée nationale est dominée par une opposition qui est à couteaux tirés avec les autorités au pouvoir ; les parlementaires de l'opposition, en particulier, sont en butte à diverses formes de harcèlement, ce qui a amené l'UIP à publier des déclarations pour défendre l'intégrité du Parlement. Le Comité exécutif a pris note de la libération conditionnelle du Vice-Président du Parlement et recommande que l'UIP continue à surveiller la situation et à solliciter l'autorisation d'envoyer une délégation qui puisse, comme promis, s'acquitter de sa mission dans des conditions optimales. Pour ce qui est des plaintes reçues concernant la composition politiquement déséquilibrée de la délégation vénézuélienne à l'Assemblée de l'UIP, le Comité exécutif recommande que le Secrétaire général écrive au Président du Parlement vénézuélien pour souligner l'importance d'une délégation largement représentative pour le règlement de la crise par le dialogue.

Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela), soulignant que, de toute évidence, l'UIP reconnaît dans l'Assemblée nationale le Parlement légitime du pays, dit que, faute de fonds, sa délégation ne compte que deux personnes mais qu'elle est inclusive en ce sens que ces deux personnes représentent deux partis politiques différents.

La Présidente déclare que l'Assemblée nationale vénézuélienne est effectivement le seul Parlement reconnu par l'UIP pour le Venezuela.

Le Secrétaire général le confirme et dit que l'UIP a correspondu avec le Président de l'Assemblée nationale pour l'encourager à veiller à ce que les délégations vénézuéliennes aux Assemblées de l'UIP soient représentatives de tout le spectre politique.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) dit que c'est au peuple vénézuélien et à lui seul de décider de l'avenir de son pays, sans ingérence extérieure ou partisane.

La Présidente, relevant que l'UIP ne prend pas parti dans ses décisions, dit que l'UIP défend les droits de l'homme des parlementaires par solidarité parlementaire mais qu'elle est politiquement impartiale. Voilà six ans qu'elle s'efforce, à l'invitation de l'Assemblée nationale, d'organiser une mission dans le pays mais sans succès, faute de réponse du Gouvernement vénézuélien.

Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela) reconnaît ces efforts et ajoute que les autorités vénézuéliennes veulent empêcher l'UIP de voir la réalité sur place. Sa délégation se limite à deux membres, conformément aux Statuts de l'UIP, parce que son parlement est en retard dans le paiement de ses contributions statutaires à l'Organisation. De ce fait, elle ne peut pas compter des délégués de tous les partis représentés au Parlement vénézuélien mais ses deux membres représentent néanmoins les deux tiers de ces partis.

Le Conseil directeur prend note des informations qui lui ont été communiquées concernant la situation des parlements mentionnés et approuve les recommandations du Comité exécutif y relatives.

Mme K.J. Beteta Rubin (Pérou) prie instamment l'UIP de suivre la situation dans son pays où le Parlement a été dissous et où, de ce fait, le peuple péruvien se retrouve sans représentation démocratique.

La Présidente dit que l'UIP a reçu de nombreuses plaintes concernant la situation au Pérou et entend publier une déclaration sur le sujet. Elle entend aussi donner suite à ces plaintes, ainsi qu'à d'autres concernant l'Équateur et El Salvador, à la 142^e Assemblée en avril 2020.

La séance est levée à 13 h 30.

Troisième séance

Jeudi 17 octobre

La séance est ouverte à 14 h 50 sous la conduite de la Présidente de l'UIP, Mme G. Cuevas Barron (Mexique).

La Présidente propose de modifier l'ordre d'examen des points à l'ordre du jour du Conseil directeur pour tenir compte du peu de temps qui reste. Le Conseil sera appelé à examiner d'abord les points qui demandent une décision de sa part, puis les autres. Le point 12 de l'ordre du jour, Rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP, ne sera traité que s'il reste suffisamment de temps. Les suites données par les Membres aux résolutions, Assemblées et autres initiatives de l'UIP et les résultats d'un questionnaire récent sur l'engagement des parlements vis-à-vis de l'ONU sont exposés dans les documents CL/205/12-R.1 et R.2 respectivement.

Il en est ainsi décidé.

Mme R.A. Kadaga (Ouganda) rappelle qu'à l'occasion du 125^e anniversaire de l'UIP, le Forum des femmes parlementaires a décidé qu'une photographie de la parlementaire allemande Mme Antonie Pfülf, première femme à prendre la parole lors d'une conférence de l'UIP, serait accrochée au Siège de l'UIP aux côtés des photographies d'autres personnalités éminentes de l'histoire de l'UIP. Elle demande si les mesures nécessaires ont été prises.

Le Secrétaire général confirme que la photographie de Mme Pfülf en tant que mère fondatrice de l'UIP est désormais exposée bien en évidence au Siège de l'Organisation.

Point 10 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE L'ACTION DE L'UIP

- a) Modifications proposées du mandat et du fonctionnement de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce**
(CL/205/10a)-P.1)

La Présidente informe le Conseil que, suite à ses discussions à la 140^e Assemblée sur les moyens par lesquels l'UIP pourrait s'impliquer davantage dans l'étude des questions économiques, le Comité exécutif a examiné le mandat et le nom de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce et recommande de la rebaptiser Commission permanente du développement durable. La Conférence parlementaire sur l'OMC et son Comité de pilotage sont bien placés pour traiter des questions liées au commerce que devrait affronter l'UIP. Le changement de nom prend effet immédiatement. Les bureaux des commissions permanentes continueront à compter 18 membres (trois par groupe géopolitique), plus les membres de droit, soit la Présidente du Bureau des femmes parlementaires et le Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Le Conseil directeur fait siennes les recommandations du Comité exécutif.

- b) Proposition de création d'un groupe de travail sur la science et la technologie**
(CL/205/10b)-P.1)

La Présidente dit que, vu l'importance croissante de la science et de la technologie dans le monde moderne et dans la vie parlementaire, le Comité exécutif a accueilli favorablement la proposition de créer un groupe de travail sur la science et la technologie et a demandé que les modalités de travail et les activités du groupe soient discutées et présentées officiellement pour examen à la 142^e Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

- c) Proposition de création d'un groupe de travail sur les sanctions politiques**
(CL/205/10c)-P.1)

La Présidente dit que, ayant considéré les déclarations passées de l'UIP contre les sanctions politiques et les restrictions de visa touchant des parlementaires, le Comité exécutif a été majoritairement favorable à la création d'un groupe de travail chargé d'étudier le sujet à la lumière du

principe de solidarité parlementaire. Les modalités de travail, le mandat et la composition du groupe de travail seront finalisés au cours des prochains mois puis soumis pour approbation au Conseil directeur.

M. J. Whittingdale (Royaume-Uni), appuyé par **Mme R. Saint-Germain (Canada)**, exprime les sérieuses préoccupations de sa délégation et dit que les sanctions sont un aspect essentiel et légitime de la politique étrangère du Royaume-Uni et qu'elles visent les responsables de violations des droits de l'homme. La liste Magnitsky, qui contient les noms de ces criminels, a été adoptée par le Royaume-Uni et par plusieurs autres parlements, dont le Parlement européen qui a engagé les États membres de l'Union européenne à faire de même. Les parlementaires ne devraient pas être à l'abri de sanctions ; dans les pays où les parlementaires ne peuvent être poursuivis, cette exemption peut être détournée et servir à placer des individus au parlement pour les soustraire à la justice. De telles sanctions ne sont contraires ni à la Charte des Nations Unies ni au droit international. La proposition de créer un tel groupe de travail a été présentée à l'improviste. Il n'est pas hostile à une discussion plus approfondie sur la question mais demande un mandat clair avant la création du groupe et un projet de résolution sur le sujet qui fasse l'objet d'un débat.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), appuyée par **Mme R.A. Kadaga (Ouganda)**, dit qu'elle est très favorable à la recommandation du Comité exécutif. La proposition a été envoyée au Secrétariat le 18 septembre 2019. Le projet de mandat et la composition du groupe de travail vont être examinés par le Secrétariat et présentés pour discussion au Conseil directeur à la 142^e Assemblée. Au début des années 80, alors qu'elle était jeune juriste spécialisée dans la défense des droits de l'homme, elle s'est rendue en Asie du Sud-Est pour visiter des parlementaires dont la liberté de mouvement était restreinte par des sanctions injustifiées. Chaque pays a le droit de légiférer comme bon lui semble mais la législation d'un pays ne devrait pas faire des victimes parmi les parlementaires du monde entier. La création d'un groupe de travail serait un acte de solidarité avec ces parlementaires victimes. Si des individus connus pour avoir commis des crimes ne devraient pas jouir de l'impunité, le soupçon que des parlementaires pourraient être utilisés comme complices du gouvernement n'est pas une base suffisante pour imposer des sanctions par trop restrictives. Des parlementaires visés par les sanctions ne pourraient pas exercer efficacement leur fonction de contrôle. Il faut préserver leur liberté de mouvement et d'expression.

M. D. Pacheco (Portugal), appuyé par **Mme D. O'Neill (Australie)**, dit que l'UIP devrait pouvoir débattre de tous les sujets, et tous les collègues parlementaires participer à ce débat. Cependant, on ne peut pas créer un groupe de travail sans lui donner un mandat et des attributions clairs. Il rappelle qu'une discussion semblable a eu lieu à propos de la création du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il convient de réfléchir à ce que pourraient être le mandat et les objectifs du groupe, ainsi que sa composition et les modalités de désignation de ses membres.

La Présidente précise que, pour le moment, il n'est demandé au Conseil que de prendre note de la recommandation du Comité exécutif relative à la création d'un groupe de travail. Une décision officielle concernant la création du groupe sera prise lorsque les informations sur son mandat, ses attributions et ses modalités seront disponibles. S'il n'y a pas d'autres commentaires ou objections, elle part de l'idée que le Conseil souhaite prendre note de la recommandation du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Point 11 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP (CL/205/11-P.1 et P.2)

La Présidente dit que le Comité exécutif a examiné trois propositions d'amendement aux Statuts et Règlements de l'UIP présentées par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes. Consignées dans le document CL/205/11-P.1, elles visent à durcir les sanctions contre les délégations exclusivement formées de parlementaires du même sexe et à encourager les parlements à envoyer des délégations paritaires.

Le Conseil approuve les amendements proposés tels que présentés par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes.

M. D. Pacheco (Portugal), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, tient à signaler que le Groupe des Douze Plus n'est pas favorable à l'amendement à l'article 1.2 du Règlement du Conseil directeur qui tend à ramener de trois à un le nombre de représentants des délégations composées uniquement de parlementaires du même sexe et qu'il juge trop sévère.

La Présidente informe le Conseil que le Comité exécutif a aussi examiné un amendement proposé par le Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/205/11-P.2) concernant le quorum pour les votes au Comité. Le Comité exécutif n'a pas recommandé l'adoption de cet amendement.

Point 14 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
(CL/205/14b)-R.1 à R.3 et P.1)

Mme A. Jerkov (Serbie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rendant compte des activités du Comité, dit qu'il a examiné à la présente session 305 cas d'atteintes dénoncées aux droits de l'homme de parlementaires, dont 56 pour cent étaient présentés pour la première fois. Les décisions dont le Conseil directeur est saisi concernent 229 parlementaires et anciens parlementaires de six pays. Sur ces 229 parlementaires, 96 sont du Venezuela, 69 du Yémen et 57 de Turquie. Le Comité note avec un vif regret que le nombre de collègues parlementaires en butte à la répression ne cesse d'augmenter.

AFRIQUE

Ouganda

Le 14 août 2018, cinq parlementaires ougandais ont été brutalement arrêtés dans le district d'Arua après que des pierres auraient été lancées sur le convoi du Président Yoweri Museveni. Selon des informations crédibles, deux de ces parlementaires ont été torturés et deux autres maltraités par les forces de sécurité. Les cinq parlementaires ont été accusés de trahison, infraction passible de la peine de mort. Bien que le Parlement ougandais et sa Présidente aient fait diligence pour établir les faits, condamner les violations des droits des parlementaires et immédiatement exigé des comptes, personne n'a été inquiété. En revanche, les accusations portées contre les cinq parlementaires se sont encore alourdies. Le Comité est particulièrement préoccupé par la situation de M. Kyagulanyi, qui est aussi un chanteur célèbre. L'interdiction de ses concerts et d'autres restrictions qui lui sont imposées violent ses droits à la liberté d'expression et de réunion. Le Comité prie instamment les autorités ougandaises de lever immédiatement ces interdictions. Il est plus urgent que jamais que le Comité, qui le demande depuis longtemps, puisse envoyer une mission en Ouganda. Il se félicite de pouvoir compter sur l'appui de la Présidente du Parlement et espère que les autres autorités compétentes en Ouganda approuveront elles aussi la mission.

Mme R.A. Kadaga (Ouganda) dit que sa délégation s'oppose au paragraphe 5 du projet de décision qui dit que la demande de mission du Comité n'a pas reçu l'aval des autorités. Elle a écrit au Comité pour l'inviter mais n'a reçu aucune réponse. Elle réitère son invitation au Comité. Elle s'emploiera à lui ménager toutes les rencontres qu'il souhaite. Elle a fait tout son possible pour défendre les parlementaires en question. Le projet de décision présuppose que les autorités ougandaises ont été entendues par le Comité, ce qui n'est pas le cas. Le Comité doit cesser de trouver des excuses et prendre les dispositions nécessaires à la réalisation de sa mission.

Mme A. Jerkov (Serbie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité va communiquer une liste des personnalités qu'il demande à rencontrer, parmi lesquelles figurent des représentants de la police et des autorités judiciaires, et comptera sur Mme Kadaga pour l'aider à organiser ces rencontres afin que sa mission puisse être menée à bien.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif aux cas des cinq parlementaires ougandais.

AMÉRIQUES

Brésil

C'était la première fois que le Comité examinait le cas de M. Jean Wyllys de Matos Santos, membre de la Chambre des députés brésilienne depuis 2010. Premier parlementaire brésilien à avoir dévoilé son homosexualité, il est connu pour son concours actif au combat mené par la communauté des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) contre la discrimination.

Dans un message vidéo transmis au Conseil directeur, M. Wyllys explique que les menaces de mort et la campagne de dénigrement menée contre lui l'ont dissuadé d'exercer son troisième mandat au parlement, où il a été démocratiquement élu. Les autorités brésiennes, auxquelles il a signalé les menaces dont il faisait l'objet, n'y ont jamais donné suite et ont négligé aussi de prendre les mesures de précaution ordonnées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour sa protection. Il a donc été forcé de s'exiler en Europe où il vit actuellement en observateur de la politique brésilienne.

Le Comité est vivement préoccupé par les menaces et l'intimidation dont a fait l'objet M. Wyllys à cause de ses opinions politiques et de son orientation sexuelle, et invite les autorités brésiennes à faire tout leur possible pour que les responsables de ces actes en répondent. Le Parlement brésilien devrait porter un intérêt particulier à ce cas et se prévaloir de sa fonction de contrôle pour veiller à ce que justice soit faite.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Jean Wyllys de Matos Santos.

Venezuela (République bolivarienne du)

Depuis la 140^e Assemblée, le Comité a reçu de nombreuses communications relatant en détail les actes d'intimidation que subissent les membres de l'Assemblée nationale vénézuélienne. À ce jour, 96 parlementaires de l'opposition ont fait l'objet de représailles à cause de leur travail. Les actes de harcèlement restent impunis et semblent parfois directement fomentés par de hauts responsables du parti au pouvoir ou commis à leur instigation. Le Comité exhorte les autorités à mettre un terme au harcèlement et en particulier à libérer M. Juan Requesens, qui est détenu depuis août 2018 dans des conditions épouvantables et sans les garanties d'un procès équitable. Étant donné que les partis au pouvoir ont réintégré l'Assemblée nationale et occupent leurs sièges, le Comité espère que l'Assemblée nationale pourra désormais exercer pleinement ses fonctions. Il serait nécessaire qu'une mission de l'UIP se rende au Venezuela pour traiter des problèmes des droits de l'homme qui préoccupent le Comité mais celui-ci n'a toujours pas reçu du Gouvernement vénézuélien l'assurance écrite qu'une telle mission pourrait avoir lieu.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif à 96 parlementaires vénézuéliens.

ASIE

Mongolie

Le cas de M. Zorig Sanjasuuren a connu des rebondissements importants en avril 2019. Une vidéo montrant les actes de torture et les mauvais traitements infligés à deux personnes condamnées pour son assassinat a été diffusée, et les autorités mongoles ont publiquement reconnu des dysfonctionnements dans la procédure judiciaire. Une nouvelle commission parlementaire spéciale a été mise en place et chargée de suivre l'affaire, et les deux condamnés ont été transférés à l'hôpital de la prison. Le Comité s'est rendu pour la quatrième fois en mission en Mongolie en juin. Le Comité sait gré au Président et au Vice-Président du Parlement d'avoir facilité le bon déroulement de la mission et de lui avoir notamment ménagé des entretiens avec les trois condamnés en prison. Malheureusement, il n'y a guère de progrès à signaler concernant l'identification des vrais responsables du crime. Dans son rapport de mission, consigné dans le document CL/205/14b)-R.1, le Comité demande la libération immédiate des deux condamnés qui ont été torturés et une plus grande transparence dans le traitement de l'affaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren.

EUROPE

Turquie

Le Comité est reconnaissant aux autorités parlementaires turques d'avoir reçu, en juin 2019, une délégation composée de certains de ses membres et de membres du Comité exécutif. La mission avait pour but d'obtenir des informations de première main sur les cas de 57 parlementaires et anciens parlementaires du Parti démocratique populaire (HDP) et sur la situation politique et sécuritaire en Turquie. On trouvera le rapport de la mission et les commentaires détaillés communiqués par les autorités turques dans le document CL/205/14b)-R.2. Le Comité s'inquiète avant tout de ce que les autorités turques affirment systématiquement que le HDP, parti politique légal et autorisé en Turquie, et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) travaillent en étroite collaboration. De multiples actions judiciaires ont été intentées à des parlementaires et anciens parlementaires du HDP sur la base de cette affirmation qui a pour effet de criminaliser des activités politiques légitimes et constitue une violation des droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association. Plusieurs parlementaires et anciens parlementaires du HDP ont été aussi poursuivis ou condamnés à des peines d'emprisonnement pour insultes au Président de la République, au Gouvernement ou à l'État turc.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) dit que le Parlement turc a été heureux de recevoir la délégation de l'UIP. Les membres du Conseil directeur ont eu peu de temps pour étudier le rapport de mission. Il ne semble pas juste de leur demander d'adopter une décision sur un cas dont ils connaissent mal les détails. Le rapport n'expose pas de manière impartiale le point de vue de chacune des parties ; les autorités turques ont communiqué des informations mais sont constamment priées d'en livrer davantage. Selon les règles et pratiques du Comité des droits de l'homme des parlementaires (Annexe IV, article 1, paragraphe 12) une mission ne peut en aucun cas "aboutir, directement ou indirectement, à l'expression d'un quelconque jugement de valeur sur une situation générale ou sur un régime politique, quels qu'ils soient". Pourtant, plusieurs jugements de valeur ont été émis sur la situation en Turquie. Invitée à observer un procès, l'UIP a estimé que l'Exécutif empiétait sur les prérogatives de la justice.

Le rapport ne fait pas mention des mères de famille qui tiennent un sit-in devant le siège du HDP pour protester contre la disparition de leurs fils, enlevés par le PKK. Les membres du HDP exercent leurs activités politiques sans restriction ; en fait, la délégation turque à la présente Assemblée compte des membres du HDP.

M. H. Ozsoy (Turquie), membre du HDP, dit que son parti a apprécié que l'UIP envoie une mission en Turquie, où la démocratie est gravement menacée. Depuis la mission, la situation a empiré. Plusieurs maires kurdes ont été suspendus de leurs fonctions et remplacés par des gouverneurs nommés par le Gouvernement. De tels procédés sont anticonstitutionnels. Le refus du Président Erdoğan d'autoriser la libération de M. Selahattin Demirtaş, ancien co-président du HDP en prison depuis 2016, est à l'évidence un cas d'ingérence présidentielle dans les affaires de la justice. En Turquie, des parlementaires sont régulièrement passés à tabac par la police ; sept ont été hospitalisés au cours des deux derniers mois. Il engage donc l'UIP à soulever auprès du Président du Parlement turc le problème particulier de l'hostilité policière. Le HDP est opposé à toute incursion turque dans le nord-est de la Syrie et a le droit de manifester à ce sujet. Cependant, ses membres ne sont pas libres de vaquer à leurs activités politiques. Vice-Président de son parti, il ne peut pas tenir de conférence de presse dans sa ville d'origine ; il a été retenu illégalement aux portes de sa ville d'origine pendant cinq heures le jour où le maire a été suspendu de ses fonctions ; comme il a voté en faveur du point d'urgence proposé par la France à la présente Assemblée de l'UIP, le Président du Parlement turc a tenu une conférence de presse pour le condamner et une campagne de dénigrement est en cours dans les médias turcs qui mettent en cause sa loyauté envers son pays. Il espère sincèrement que ces menaces finiront par disparaître et que la démocratie parlementaire sera rétablie en Turquie.

La Présidente remercie le Parlement turc d'avoir ouvertement reçu la délégation de l'UIP et ménagé des rencontres entre elle et tous les partis politiques. Elle constate avec satisfaction que la Turquie a envoyé une délégation plurielle à l'Assemblée de l'UIP.

Mme A. Jerkov (Serbie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, signale que la mission comptait aussi des membres du Comité exécutif et avait donc une portée plus large que celles qui répondent aux seules préoccupations du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Les démarches décrites dans le rapport sont donc le fait de cette délégation conjointe.

Sa propre participation et celle de la Présidente de l'UIP ont mis en évidence l'importance que l'UIP attache aux cas de Turquie, et témoigné de l'attachement de l'UIP à la démocratie en Turquie. Le Comité est reconnaissant aux autorités turques des renseignements communiqués. Cependant, de plus amples informations sur le fond des cas lui seraient utiles, d'autant que les plaignants affirment être poursuivis pour leurs opinions politiques ou leurs origines ethniques.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) dit qu'il existe de toute évidence des relations étroites entre le HDP et le PKK. La Turquie protège ses frontières depuis la République arabe syrienne, la branche syrienne du PKK lui causant des inquiétudes. Sur les brutalités policières, des parlementaires du HDP se sont montrés violents envers des agents de police. Dans une foule, la police peut ne pas reconnaître en eux des parlementaires et les bousculer. Si un agent de police fait du mal volontairement à un parlementaire en sachant parfaitement à qui il a affaire, son comportement pose problème. Enfin, en ce qui concerne les attaques des médias et les menaces visant M. Ozsoy, de nombreuses personnes aux opinions politiques tranchées sont en butte à des attaques et à des menaces de ce genre ; elle en a été elle-même victime. S'il convient évidemment de prendre au sérieux les menaces directes, les commentaires défavorables font inévitablement partie de la vie des hommes et des femmes politiques.

M. B. Merjaneh (République arabe syrienne) dit que les forces turques ne sont pas entrées en République arabe syrienne pour protéger les frontières de la Turquie ou pour combattre le terrorisme. La Turquie a envahi la République arabe syrienne et a des groupes armés kurdes qui se battent contre l'État syrien.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif aux cas de 57 parlementaires turcs.

M. W. William (Seychelles) dit que le fait que la Turquie a envoyé une délégation plurielle et que les membres de cette délégation, malgré leurs différences, siègent les uns à côté des autres et interviennent, montre à l'évidence que l'UIP fonctionne comme lieu de dialogue. Il faut se féliciter de cet esprit de coopération et l'encourager.

MOYEN-ORIENT

Libye

Le Comité est saisi d'un nouveau cas, celui d'une parlementaire libyenne, Mme Seham Sergiwa, qui a été enlevée de son domicile le 17 juillet 2019. Le Comité est extrêmement préoccupé à son sujet et craint qu'elle n'ait été enlevée à cause de son opposition politique aux opérations militaires à Tripoli. L'audition que le Comité a tenue avec la délégation libyenne ne lui a fourni aucune information sur l'état de l'enquête ou l'identité possible des ravisseurs. Le Comité prie instamment les autorités libyennes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour retrouver Mme Sergiwa et veiller à ce que l'attaque dirigée contre elle ne reste pas impunie.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Seham Sergiwa.

Yémen

Le Comité a examiné le cas de 69 parlementaires yéménites et s'en est entretenu avec la délégation yéménite. Il est préoccupé par le grand nombre de parlementaires qui, depuis 2014, ont subi des violations de leurs droits telles que tentatives de meurtre, enlèvements, arrestations et mises en détention arbitraires. Le Comité engage les autorités à tout mettre en œuvre pour que les coupables répondent de leurs actes et pour empêcher que de telles atteintes aux droits de l'homme se reproduisent. Il est également préoccupé par les cas de plusieurs parlementaires dont l'immunité a été levée par la Chambre des représentants siégeant à Sanaa, qui peuvent ainsi être poursuivis pour trahison, infraction passible de la peine capitale. Le Comité prie instamment les autorités judiciaires de ne pas engager de poursuites contre les parlementaires et d'abandonner les charges contre eux. Pendant la présente session, le Comité a reçu une plainte des autorités parlementaires siégeant à Sanaa, qui concerne des violations qu'auraient commises les forces du Gouvernement internationalement reconnu ou des milices progouvernementales contre des parlementaires favorables à la Chambre des représentants de Sanaa. Le Comité va examiner cette plainte et fera rapport au Conseil directeur en temps utile.

M. S. Al-Barkani (Yémen) dit qu'il est l'un des 35 parlementaires dont les biens ont été confisqués. Les coupables sont les groupes rebelles, pas "les autorités". Le parlement de Sanaa n'est pas légitime. Les parlementaires sont menacés de mort ; il est de la responsabilité de l'UIP de faire pression sur quiconque menace la vie de parlementaires ; elle devrait donc condamner les actes des groupes rebelles. La République islamique d'Iran est derrière ces groupes ; elle a donc le pouvoir de mettre un terme à la situation. Il espère que la Présidente de l'UIP usera de ses prérogatives pour s'entretenir de ce sujet avec la délégation iranienne. L'UIP doit être ferme et agir résolument pour protéger la vie et les biens de ces parlementaires. Elle doit prendre garde, quand elle parle des "autorités", à ne pas cautionner des groupes rebelles qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme au Yémen. Le projet de décision devrait être revu dans cette optique. Le prétendu parlement de Sanaa n'en est pas un et ne devrait pas être désigné comme tel.

M. A. Abdel Aal (Égypte) dit que, pour l'UIP, les autorités yéménites devraient être celles qui sont reconnues comme légitimes par les Nations Unies. Les groupes rebelles peuvent agir comme s'ils gouvernaient le pays mais ils ne devraient pas être reconnus ni cautionnés par la communauté internationale. Il faut condamner les atrocités commises contre des collègues parlementaires et utiliser dans le projet de décision la même terminologie que celle qui est reconnue en droit international.

Mme A. Jerkov (Serbie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité a pour mission d'examiner des violations des droits de l'homme de parlementaires et d'anciens parlementaires ; il n'a pas le pouvoir de déclarer un gouvernement ou un parlement légitime ou illégitime. Le Comité a été saisi de cas de parlementaires siégeant à Sanaa, les a déclarés recevables et les examinera en temps utile.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), membre du Comité exécutif, prend place au fauteuil présidentiel.

Mme W. Bani Mustafa (Jordanie) demande qu'il soit donné lecture du projet de décision, qui n'existe qu'en anglais et français, pour qu'il puisse être interprété dans les autres langues de travail de la réunion, afin de permettre à toutes les délégations de le comprendre dans son intégralité.

Mme A. Jerkov (Serbie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, donne lecture du projet de décision sur la situation des parlementaires du Yémen, tel que consigné dans le document CL/205/14b)-R.3. La décision, qui a été rédigée conformément au mandat et aux procédures du Comité, fait d'état d'un nouveau cas que le Comité a déclaré recevable. Il est peu probable qu'il soit réglé rapidement ; la décision est sans doute la première d'une série. Le Comité étudiera de près les éléments nouveaux et preuves qui lui seront communiqués et, conformément à son mandat, soumettra de nouvelles décisions au Conseil directeur pour adoption.

La Présidente demande au Conseil directeur s'il est prêt à adopter le projet de décision, sous réserve des commentaires et préoccupations exprimés par la délégation du Yémen.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif aux cas de 69 parlementaires yéménites.

M. A. Alahmad (Palestine) exprime la surprise de sa délégation en constatant que le rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires ne comporte aucune décision relative aux cas de Palestine. Le Comité a traité plusieurs fois dans le passé des cas des parlementaires palestiniens qui ont été persécutés et emprisonnés du fait de l'occupation de la Palestine par Israël et il a essayé, sans succès, faute de coopération du côté israélien, d'envoyer une mission pour examiner de plus près la situation de ces parlementaires. Ces cas n'ont pas été réglés et doivent donc rester à l'ordre du jour du Comité.

La Présidente donne l'assurance que les cas de Palestine sont toujours à l'ordre du jour du Comité et qu'il continue à les suivre. Des projets de décision sur ces cas seront présentés au Conseil directeur à sa prochaine session.

Mme A. Jerkov (Serbie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le 10 décembre, Journée des droits de l'homme, l'UIP diffusera une carte du monde avec des statistiques et des informations sur les violations des droits de l'homme que le Comité aura examinées pendant l'année. Le Comité prie instamment tous les parlements membres de l'UIP d'utiliser ce matériel pour attirer l'attention sur les collègues en danger. La solidarité de collègues ne peut qu'accroître l'efficacité de l'action menée par le Comité sur les cas individuels et contribue au renforcement de l'institution parlementaire.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP, reprend place au fauteuil présidentiel.

La Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire un membre au Bureau du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Le Secrétariat a reçu la candidature de Mme A. Reynoso (Mexique).

Le Conseil directeur approuve la candidature de Mme A. Reynoso (Mexique).

a) Forum des femmes parlementaires
(CL/205/14a)-R.1)

Mme G. Ćomić (Serbie), Présidente du Forum des femmes parlementaires, présente le rapport, établi sous la cote CL/205/14a)-R.1). Le Forum a réuni 72 femmes et 12 hommes. Il est important que des hommes participent aux travaux du Forum et il faut les y encourager. Le Forum a débattu de l'importance de veiller à l'égalité en droit et a souligné la nécessité pour tous les États d'accélérer leur mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les parlements des États parties devraient prendre part à l'établissement du rapport périodique sur l'application de la Convention. Il est essentiel de renforcer la présence des femmes dans les parlements si l'on veut éliminer de la législation les discriminations qui persistent dans des domaines tels que la propriété foncière, l'emploi, la nationalité et la citoyenneté. Il faut aussi se pencher sur la situation des femmes défavorisées par leur statut en droit telles que les réfugiées et les apatrides. Des mesures doivent être prises aussi pour combattre la violence sexiste dans la société en général et la vie politique en particulier. Dans ce but, un débat paritaire a été organisé sur les stratégies de prévention du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements. Les participants ont demandé que des études soient menées aux niveaux national et régional et que les *Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* soient largement diffusées et appliquées dans tous les parlements. Enfin, le Forum a été informé des travaux du Bureau des femmes parlementaires et, après avoir examiné le projet de résolution que doit adopter la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a proposé des amendements que la Commission a tous acceptés.

Le Conseil directeur prend note du rapport.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/205/14c)-R.1 et P.1 à P.3)

Mme S. Atallahjan (Canada), Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport consigné dans le document CL/205/14c)-R.1. Bien que le quorum n'ait pas été réuni, le Comité a décidé de poursuivre son travail, étant entendu que les décisions qu'il prendrait ne seraient pas contraignantes. Il a passé en revue la situation en Israël, en Palestine, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen. Il a entendu un exposé de la délégation yéménite. Les membres du Comité ont reconnu qu'il n'y avait qu'un seul parlement au Yémen fonctionnant conformément à la Constitution, et a applaudi à l'initiative du chef de la délégation de voir dans l'UIP une occasion de dialogue. Le Comité a aussi entendu le chef de la délégation libyenne qui lui a expliqué que, malgré la division en Libye, la Chambre des représentants faisait tout son possible pour tenir des sessions parlementaires. Il a exprimé sa tristesse devant les récents développements survenus en République arabe syrienne et a discuté de la possibilité d'une mission pour mieux comprendre la situation sur le terrain. Il a regretté l'absence d'une délégation israélienne pendant ses délibérations.

Enfin, le Comité a décidé de tenir une table ronde pour discuter de son rôle et de son mandat et a réitéré son souhait de se rendre sous peu en mission dans la région, de préférence après la convocation de la 21^e Knesset.

Mme W. Bani Mustafa (Jordanie) signale qu'Israël a arrêté deux jeunes Jordaniens qui ont été placés en rétention administrative sans inculpation et que l'un d'eux a récemment entamé une grève de la faim. Elle demande que leur situation soit inscrite à l'ordre du jour du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et examinée dès que possible.

La Présidente dit que cette demande est bien notée. Elle annonce que le Conseil directeur est appelé à élire trois femmes au Comité. Des candidatures ont été reçues de Mme F. Benbadis (Algérie), de Mme I. Al Madhy (Iraq) et de Mme H. Martins (Portugal).

Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve les trois candidatures.

d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

(CL/205/14d)-R.1 et P.1 à P.4)

Mme A. Vadai (Hongrie), Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présente le rapport du Comité, consigné dans le document CL/205/14d)-R.1. Le Comité a discuté des stratégies à adopter pour renforcer la contribution des parlements à l'application du droit international humanitaire et de la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il a recommandé que l'UIP et le CICR envisagent d'organiser des ateliers régionaux sur le droit international humanitaire et recueillent des informations sur les bonnes pratiques. Le Comité a également discuté de la suite à donner à la résolution sur le point d'urgence adoptée à la 137^e Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, sur la crise des Rohingyas, et a recommandé la tenue d'un atelier au Myanmar sur le rôle du parlement dans la consolidation de la paix. La protection des réfugiés était aussi à l'ordre du jour : le Comité a évoqué les crises actuelles liées aux réfugiés, s'interrogeant sur la façon dont il pourrait contribuer utilement aux efforts globaux et dont l'UIP pourrait faciliter la réalisation du Pacte mondial sur les réfugiés. Le Comité, qui a rédigé deux engagements, espère que le Conseil directeur en approuvera la transmission au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La Présidente informe le Conseil qu'il doit élire quatre membres au Comité. Le Secrétariat a reçu les candidatures de Mme J. Salma (Bahreïn), de M. C. Lacroix (Belgique) et de Mmes S. Patra (Inde) et M. Ndiaye (Sénégal).

Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve les deux engagements ainsi que les quatre candidatures.

e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

(CL/205/14e)-R.1)

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), rapporteure du Groupe de partenariat entre hommes et femmes, présente le rapport du Comité, consigné dans le document CL/205/14e)-R.1. Il ressort de l'examen de la composition des délégations à la 141^e Assemblée de l'UIP que 30,6 pour cent des délégués sont des femmes. Trente délégations ont une composition paritaire et 17 ne comptent que des hommes. Le Groupe a proposé trois amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP afin de durcir les sanctions contre les délégations composées exclusivement de parlementaires du même sexe et se félicite que le Conseil directeur les ait adoptés. Il a décidé de lancer un processus contre le sexisme et le harcèlement sexuel aux Assemblées et autres réunions de l'UIP et a pris acte avec satisfaction de la parution des *Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements*. Il a eu des entretiens constructifs avec les délégations de parlements dans lesquels les femmes sont sérieusement sous-représentées tels que ceux des Maldives et d'Oman et a pris note des efforts déployés et des progrès réalisés. Son propre parlement est parvenu à la parité, en dépit d'obstacles culturels, ce qui tendrait à prouver que la parité est un but accessible pour tous les parlements.

La séance est suspendue à 17 heures et reprend à 18 h 55.

f) Groupe consultatif sur la santé

(CL/205/14f)-R.1)

Mme G. Katuta (Zambie), Présidente du Groupe consultatif sur la santé, donne lecture du rapport contenu dans le document CL/205/14f)-R.1. Le Groupe consultatif, qui s'est rendu sur le terrain pour en savoir plus sur l'état de santé des jeunes en Serbie et sur la riposte nationale au VIH, a tiré les conclusions de cette visite. S'il a constaté avec satisfaction que les étudiants bénéficiaient de soins de santé gratuits et qu'il y avait une bonne coopération entre les différents acteurs, il a noté aussi avec préoccupation que les connaissances en matière de santé sexuelle et de procréation étaient toujours lacunaires chez les jeunes, en particulier ceux des minorités ethniques. Le Groupe a aussi exprimé des préoccupations à propos des effets néfastes d'une législation qui pénalise les

professionnels du sexe et leurs clients, est à l'origine de discriminations et gêne l'accès aux soins de santé. Il a débattu des suites à donner à la résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle qui doit être adoptée à la présente Assemblée et a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'une réunion sur la santé en marge de la 142^e Assemblée et d'organiser une visite au Siège de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le Conseil directeur prend note du rapport.

g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
(CL/205/14g)-R.1 et P.1)

M. M. Mijatović (Serbie), Rapporteur du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, présente le rapport établi sous la cote CL/205/14g)-R.1 et dit que le Groupe de facilitateurs a rencontré des représentants de la délégation chypriote et des partis politiques chypriotes turcs qui ont exprimé le désir de poursuivre la négociation et de chercher une solution au problème de Chypre qui soit conforme aux valeurs et aux principes de l'Union européenne. Les Chypriotes, quels qu'ils soient, auraient tout à gagner d'une solution juste et durable.

La Présidente annonce que le Conseil directeur doit nommer deux nouveaux facilitateurs. Jusqu'à présent, le Secrétariat n'a reçu qu'une seule candidature, celle de M. M. Mijatović (Serbie).

Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve la désignation de M. M. Mijatović.

h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
(CL/205/14h)-R.1)

M. M. Bouva (Suriname), Président du Forum des jeunes parlementaires, présente le rapport d'activité du Forum, consigné dans le document CL/205/14h)-R.1). Après avoir établi le nombre de jeunes parlementaires présents à la 141^e Assemblée, le Forum a conclu que les délégations devaient toutes compter plus de jeunes pour atteindre l'objectif de 25 pour cent de jeunes délégués aux Assemblées de l'UIP. Les membres du Forum ont relaté les mesures positives prises dans leurs pays respectifs pour accroître la participation des jeunes à la vie politique. Ils ont débattu des stratégies à employer non seulement pour attirer les jeunes en plus grand nombre au parlement mais aussi pour étendre l'influence de ceux qui sont déjà en poste. Les participants ont salué les nouvelles initiatives – les pôles de formation et le Café du mentorat – mises en place à l'occasion de la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires et ont plébiscité la poursuite de ces initiatives. Le Forum a aussi tenu une séance spéciale sur les mesures assimilables à de bonnes politiques pour les jeunes. La 141^e Assemblée est la première à laquelle il participe en tant que Président de Forum ; il trouve particulièrement encourageant que les dirigeants de l'UIP croient, comme lui, en un mouvement allant dans le sens de la participation des jeunes, Ce mouvement est né il y a une dizaine d'années pendant lesquelles on n'est pas resté inactif et pourtant seuls 2 pour cent des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans. Les dix ans du mouvement des jeunes à l'UIP ne devraient pas être marqués uniquement par des paroles d'encouragement mais aussi par des actes et une forte implication des jeunes.

La Présidente annonce qu'il y a un siège vacant au Conseil du Forum des jeunes parlementaires et que le Secrétariat a reçu la candidature de Mme R. Nikhil Khadse (Inde).

Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve la désignation de Mme R. Nikhil Khadse.

i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
(CL/205/14i)-R.1 et P.1 à P.4)

Mme J. Oduol (Kenya), Vice-Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présente le rapport d'activité du Groupe consultatif de haut niveau, consigné dans le document CL/205/14i)-R.1. Le Groupe consultatif a entendu le Secrétaire général lui présenter l'accord tripartite conclu entre l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT). Il a aussi été informé des résultats des conférences régionales UIP-ONU consacrées à la lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, un rapport lui a été présenté sur la situation financière du Programme conjoint UIP-ONU pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il s'est réjoui d'apprendre que le BLT avait alloué au Programme un montant de 2,1 millions de dollars E.-U. pour les deux premières années et a salué les contributions versées par les parlements du Bangladesh, du Bénin, de Chine et des Émirats arabes unis. Enfin, le Groupe a pris connaissance d'une feuille de route d'activités futures, dont il s'est félicité.

La Présidente annonce que le Conseil directeur doit élire quatre membres au Groupe consultatif de haut niveau. Le Secrétariat a reçu les candidatures de M. S. Chiheb (Algérie) pour le Groupe africain, de Mme A. Karapetyan (Arménie) et de M. K. Kosachev (Fédération de Russie) pour le Groupe Eurasie et de Mme A. Vadai (Hongrie) pour le Groupe des Douze Plus.

Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve les quatre candidatures.

Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RÉCENTES RÉUNIONS DE L'UIP
(CL/205/13-R.1)

La Présidente demande au Conseil directeur s'il accepterait que soient postés en ligne des clips vidéo montrant les temps forts de plusieurs réunions spécialisées afin que les Membres puissent les visionner tout à loisir.

Il en est ainsi décidé.

**Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires
et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable**

M. Chen Fuli (Chine) dit que le Séminaire interrégional a été organisé conjointement par l'Assemblée populaire nationale de Chine et l'UIP. Il a été suivi par 34 parlementaires de huit parlements de trois régions : l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. Les débats ont porté sur les sujets suivants : le rôle de la législation ; le développement d'une agriculture efficace, durable, participative et respectueuse de l'environnement ; l'instauration de modèles de coopération ; l'autonomisation des femmes rurales ; et les moyens d'encourager les jeunes à participer à la vie politique. Les participants se sont fait part de leurs aspirations concernant la réalisation des Objectifs de développement durable et sont tombés d'accord sur le fait qu'il est dans l'intérêt de tous de confronter leurs expériences en matière de développement. La Chine a été également l'hôte de séminaires récents tenus pour le Parlement du Myanmar et pour les pays africains francophones, qui ont pu ainsi renforcer leur collaboration dans le domaine législatif et intensifier leurs échanges d'expériences en matière de gouvernance.

Point 15 de l'ordre du jour

142^e ASSEMBLÉE DE L'UIP (GENÈVE, 16-20 AVRIL 2020)

La Présidente annonce que, comme décidé précédemment, la prochaine Assemblée de l'UIP se tiendra à Genève, Suisse, du 16 au 20 avril 2020. Le Comité exécutif siègera les 14 et 15 avril et le Conseil directeur, les 17 et 20 avril.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

PROCHAINES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES
(CL/205/16-P.1)

Le Secrétaire général présente la liste des prochaines réunions, contenue dans le document CL/205/16-P.1. Les 143^e et 144^e Assemblées de l'UIP se tiendront respectivement à Kigali, Rwanda, du 11 au 14 octobre 2020 et à Nairobi, Kenya, en mars 2021. Suite à la résolution sur la couverture sanitaire universelle, des discussions sont en cours avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé concernant la possibilité de réunir les présidents des commissions de la santé et du budget pendant la 73^e Assemblée mondiale de la Santé pour rallier des appuis à la couverture sanitaire universelle.

Plusieurs des réunions figurant sur la liste doivent recueillir l'approbation du Conseil directeur. Ne sont inscrites sur la liste que les réunions qui disposent d'un financement assuré, provenant soit de sources volontaires soit du budget ordinaire de l'UIP. Il reste encore à trouver un lieu de réunion pour plusieurs d'entre elles ; il engage les Membres à ne pas hésiter à lancer des invitations. La Conférence mondiale sur le dialogue interreligieux et interethnique, événement déjà approuvé par le Conseil directeur, ne figure pas encore sur la liste car elle aura lieu en 2022. Elle a déjà été approuvée par le Conseil directeur à sa 204^e session à Doha, Qatar, et des préparatifs sont en cours.

Le Conseil directeur approuve la liste des prochaines réunions interparlementaires.

Point 17 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VÉRIFICATEURS INTERNES DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2020

(cf. Article 41 du Règlement du Conseil directeur)
(CL/205/17-P.1)

La Présidente informe le Conseil directeur qu'il doit nommer deux Vérificateurs internes pour l'exercice 2020. Le Secrétariat n'a reçu à ce jour qu'une seule candidature, celle de M. A. Gryffroy (Belgique).

Le Conseil directeur décide de nommer M. A. Gryffroy Vérificateur interne des comptes.

Point 18 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

(cf. Article 21k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)
(CL/205/18-P.1 à P.7)

La Présidente dit que le Conseil directeur doit élire sept membres au Comité exécutif. Les groupes géopolitiques ont présenté les candidatures des personnes suivantes : M. J. Mudenda (Zimbabwe) et Mme E. Anyakun (Ouganda), pour le Groupe africain ; Mme P. Krairiksh (Thaïlande) et M. R. Rabbani (Pakistan), pour le Groupe Asie-Pacifique ; M. A. Saidov (Ouzbékistan), pour le Groupe Eurasie ; M. J.P. Letelier (Chili), pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ; et Mme C. Widegren (Suède), pour le Groupe des Douze Plus. Le Comité exécutif a élu son nouveau Vice-Président, M. G. Chen (Chine).

Le Conseil directeur décide d'élire les sept candidats au Comité exécutif et approuve l'élection de M. G. Chen à la vice-présidence.

Point 19 de l'ordre du jour

DIVERS

**Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement
(Vienne, 17-21 août 2020)**

La Présidente annonce que les groupes géopolitiques ont proposé des noms pour pourvoir aux huit sièges vacants au sein du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement et que le Conseil directeur est appelé à les approuver. Il s'agit de M. S. Chenine (Algérie), proposé par le Groupe africain ; de Mme Z. Greceanii (République de Moldova), proposée par le Groupe Eurasie ; et de Mme L. Rojas Hernández (Mexique), de M. B. Llano (Paraguay) et de M. C. Litardo (Équateur), proposés par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Conseil directeur approuve les cinq candidatures.

La Présidente suggère que les trois sièges encore à pourvoir le soient par les membres suivants du Comité exécutif : M. J. Mudenda (Zimbabwe), M. J.P. Letelier (Chili) et Mme P. Krairiksh (Thaïlande), pour garantir une représentation géographique équitable.

Il en est ainsi décidé.

CLÔTURE DE LA SESSION

La Présidente remercie tous les participants de leurs contributions aux travaux de la 205^e session du Conseil directeur, qu'elle déclare close.

La session est close à 19 h 40.